



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du lundi 18 mai 2015

Conseillers communautaires en exercice : 137

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre Régnier de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, Motion, 0.2, 2.1, 2.2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h50.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Patrick BONTEMPS (à partir de la motion), Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'au 4.2), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir de la motion), M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Beure : Mme Chantal JARROT Brailans : M. Alain BLESSEMILLE Busy : M. Alain FELICE Chalezeule : M. Andrée ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chauenne : M. Bernard VOUGNON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON Chemaudin : Mme Marie-Pascale BRIENTINI, M. Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : Mme Catherine DEMOLY Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : Mme Brigitte ANDREOSSO, M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : M. Eric PETIT Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : Mme Martine GIVERNET, M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Jacques CANAL Mamirole : M. Daniel HUOT, Mme Francine MARTIN Marchaux : M. Patrick CORNE Miserey-Salines : M. Marcel FELT, Mme Ada LEUCI Montfaucon : M. Pierre CONTOZ, Mme Corinne PETER Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : Mme Marie-Christine MARTINET Nancray : M. Vincent FIETIER, Mme Annette GIRARDCLOS Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 6.2) Osselle : Mme Sylvie THIVET Pelousey : Mme Catherine BARTHELET, M. Daniel VARCHON Pirey : Mme Odette COMTE, M. Robert STEPOURJINE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER, Mme Nicole WEINMAN Routelle : M. Daniel CUCHE Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaivre-le-Petit : M. Jean-Noël BESANCON Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET (à partir de la motion) Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Étaient absents : Besançon : M. Eric ALAUZET, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jacques GROSPERRIN, M. Thierry MORTON, Mme Mina SEBBAH, M. Michel VIENET Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON, M. Philippe GUILLAUME Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Franois : Mme Oriane DELAGUE La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Les Auxons : Mme Marie-Pierre MARQUIS, M. Serge RUTKOWSKI Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Montferrand-le-Château : Mme Pascale HANUS Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Novillars : Mme Christine BITSCHENE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET, Mme Annie SALOMEZ Pugey : M. Frank LAIDIE Saône : Mme Sylvie GAUTHEROT Serre-les-Sapins : Mme Valérie BRIOT Thise : Mme Laurence GUBRET Vaivre-Arcier : M. Charles PERROT

Secrétaire de séance : M. Alain LORIGUET

Procurations de vote :

Mandants : P. CHANEY, E. ALAUZET, T. BIZE, N. BODIN, P. BONNET, E. BRIOT, YM. DAHOUI, D. DARD, L. FAGAUT (à partir du 4.3), F. GERDIL-DJAOUAT, J. GROSPERRIN (jusqu'au 4.2), T. MORTON, M. SEBBAH, B. ASTRIC, C. BOTTERON, G. GALLIOT, MP. MARQUIS, P. HANUS, C. BISTSCHENE (jusqu'au 6.2), JM. BOUSSET, F. LAIDIE, V. BRIOT, A. SALOMEZ, C. PERROT

Mandataires : C. JARROT, A. POULIN, E. MAILLOT, M. LOYAT, M. OMOURI, C. LIME, D. POISSENOT, A. GHEZALI, O. FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 4.3), C. MICHEL, L. FAGAUT (jusqu'au 4.2), M. ZEHAF, S. PESEUX, D. JACQUIN, P. CORNE, C. DEMOLY, J. CANAL, P. DUCHEZEAU, P. BELUCHE (jusqu'au 6.2), C. BARTHELET, A. AVIS, G. BAULIEU, E. PETIT, JN. BESANCON

Délibération n°2015/002815

Rapport n°5.4 - Demande d'agrément et de subvention pour l'aménagement d'un logement locatif communal (PALULOS) à Montfaucon

**Demande d'agrément et de subvention
pour l'aménagement d'un logement locatif communal (PALULOS)
à Montfaucon**

Rapporteur : Robert STEPOURJINE, Vice-Président

Commission : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

| Inscription budgétaire | |
|---|---|
| BP 2015 et PPIF 2015-2020 AP/CP « Soutien à la réhabilitation dans le parc public 2015-2020 » | Montant de l'AP : 6 350 000 € Montant du CP 2015 : 740 000 € Montant de l'opération : 5 000 € |

Résumé :

Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat et de l'exercice de la délégation de gestion des aides à la pierre de l'État, le Grand Besançon apporte son soutien aux communes qui réalisent des logements locatifs conventionnés de type « PALULOS ». Il est proposé dans ce rapport de se prononcer sur une demande d'agrément et de subvention de la commune de Montfaucon.

Objet : demande de subvention pour l'aménagement d'un logement locatif dans le bâtiment de la mairie, avec un objectif de performance énergétique BBC-Effinergie Rénovation.

Type de bâti : bâtiment de 1950

Travaux réalisés : installation d'une chaufferie bois collective, remplacement des menuiseries extérieures, installation d'une VMC hygro réglable, isolation intérieure et extérieure.

Classe C atteinte après travaux

Participation du Grand Besançon au titre de l'exercice de la délégation de gestion des aides à la pierre de l'État : attribution d'un agrément de type PALULOS, permettant à la commune de bénéficier du taux réduit de TVA et de l'accès à un prêt réglementé de la Caisse des Dépôts et Consignations (au taux d'intérêt de 1,85 %).

Participation du Grand Besançon au titre des aides du PLH : subvention forfaitaire de 5 000 € par logement, soit 5 000 € pour l'opération.

Dépense subventionnable hors taxes : 133 266,61 €

Prix de revient prévisionnel de l'opération toutes taxes, TVA 5,5 % = 140 596,27 €

Principaux financements :

État « DTER » : 14 000 €

Conseil Général du Doubs : 8 400 €

Réserve parlementaire : 6 000 €

% d'aides publiques pour ce dossier : 23,75 % du montant TTC des travaux

Mme C. PETER et M. P. CONTOZ, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la demande d'agrément de la commune de Montfaucon,
- attribue une subvention d'un montant de 5 000 € à la commune de Montfaucon pour l'aménagement d'un logement locatif communal (PALULOS).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 123

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le 29 MAI 2015

Pour extrait conforme,

Le Président



Aménagement d'un logement locatif communal (PALULOS) à Montfaucon

DEMANDEUR

Commune de Montfaucon

OBJET DE LA DEMANDE

La commune de Montfaucon a décidé de procéder à la réhabilitation du bâtiment de la mairie et d'aménager un logement locatif conventionné. La commune sollicite les financements du Grand Besançon au titre de la délégation des aides à la pierre ainsi qu'au titre du Programme Local de l'Habitat. Typologie du logement réalisé : T3 (72,94 m²)

RÈGLEMENT DE RÉFÉRENCE DU GRAND BESANÇON

Délibération du 26 septembre 2013 « Adoption du Programme Local de l'Habitat »

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Subvention d'équilibre de 5 000 € par logement communal

Cette subvention est conditionnée au respect de la réglementation thermique en vigueur (RT 2012 en construction neuve et BBC-Effinergie en rénovation)

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Prix de revient prévisionnel de l'opération TTC, TVA 5,5 % = 140 596,27 €

| Financement de l'opération | En euros |
|--|-------------------|
| Subvention Grand Besançon / Programme Local de l'Habitat | 5 000,00 |
| Subvention Département du Doubs | 8 400,00 |
| Préfecture DETR | 14 000,00 |
| Réserve parlementaire | 6 000,00 |
| Fonds libres de la commune / prêts bancaires | 107 196,27 |
| Total des ressources prévisionnelles | 140 596,27 |

OBSERVATIONS

Coût de travaux / m² de surface habitable : 1 470 €